



ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24

Collectif : **E**limination **R**apide de l'Amiante

Défense des **E**xposés aux **R**isques

16bis, impasse du moulin de Canselade

24100 BERGERAC

tél : 06 88 46 55 33

cerader24@wanadoo.fr

site : moteur recherche : site cerader 24

le 8 juin 2020

LE COVID 19 NE DOIT PAS NOUS ARRETER !!! LES CANCEROGENES CONTINUENT DE TUER !!!

Lors de sa réunion du 8 juin 2020, le conseil d'administration du CERADER24 a fait état de son activité « prévention » avec 3 points centraux à l'ordre du jour faisant suite à la réunion de sa commission prévention. Nous vous relatons le premier d'entre eux.

***Concernant le pilote de destruction de l'amiante** sur lequel notre association se bat depuis 5 ans, l'avant-projet est bouclé. Nous devons agir sur le volet législatif (inexistant) mais avec une « fenêtre extension du labo » possible.*

***Une demande de rencontre a été envoyée au président de l'OPECST, Mr G. LONGUET**, avec copie au président de la Commission Amiante de l'assemblée nationale, à madame Michelle DEMESSINE, mais aussi à la SOMEZ, à M. CHASSAIGNE député et M. Albin TOUBINIA-FAURE Collaborateur aux affaires sociales au Sénat.*

Mr CHASSAIGNE nous a communiqué le courrier qu'il avait envoyé au président de l'OPECST en appui à notre demande.

Si notre demande a une suite favorable, nous avons pensé que la participation de la SOMEZ porteur du projet serait un plus. Son directeur y est tout à fait favorable et souhaiterait la tenue d'une réunion d'information sur l'avancée du projet. Il nous a indiqué prévoir la faire à Bordeaux avant le 25 Juin.

Par ailleurs le député du Nord Fabien Roussel (x), (nous lui avons adressé un mail, car s'il était favorable à la destruction de l'amiante, le seul procédé qu'il connaissait était la torche à plasma) nous a proposé de continuer l'échange soit par téléphone, soit par une rencontre physique pour lui présenter le projet et le P.P.E.A.

(x) action près du conseil régional Hauts de France avec nos associations du Nord

D'autre part notre CA a approuvé l'envoi d'un courrier à la secrétaire d'état (ministère de la transition écologique) Brune Poirson qui a présenté la loi 2020-105 dont l'article 114 parle explicitement des procédés de destruction.

***Tout ceci montre que notre action n'est pas vaine et que de plus en plus de monde s'intéresse au projet du CERADER24 et de la CAVAM.** Mais ce que nous attendons maintenant ce sont des actes concrets suivant l'étude qui est terminée : c'est-à-dire la réalisation.*

Nous vous tiendrons informés des autres points de cette réunion tenue dans les règles « barrières » du début de déconfinement.